

PTZ

Prêt à Taux Zéro - PTZ

Le prêt à taux zéro (PTZ) est un prêt aidé par l'État qui permet, sous conditions, de financer sans intérêt une partie de l'achat de sa résidence principale. Il s'adresse aux personnes qui souhaitent devenir propriétaires pour la première fois mais aussi, plus largement, à n'importe quel particulier qui n'est pas propriétaire de sa résidence principale depuis 2 ans.

Principe du PTZ

- **L'attribution** du prêt est soumise à des conditions de ressources dont le plafond varie en fonction des charges de famille et de la zone d'acquisition.
- **Le montant du PTZ** correspond à 40% du coût de l'acquisition en zone A, Abis et B1 ; et 20% en zone B2 et C, dans la limite d'un plafond.
- **Le plafond du montant du PTZ** est calculé en fonction :
 - De la situation géographique du logement (zone Abis, Zone A, zone B1, zone B2 ou zone C)
 - De la composition du ménage
 - Du coût de l'opération

Les plafonds des prix d'acquisition pour un logement neuf

Foyer	Zone Abis et A	Zone B1	Zone B2	Zone C
1	150 000 €	135 000 €	110 000 €	100 000 €
2	210 000 €	189 000 €	154 000 €	140 000 €
3	255 000 €	230 000 €	187 000 €	170 000 €
4	300 000 €	270 000 €	220 000 €	200 000 €
5 pers et +	345 000 €	311 000 €	253 000 €	230 000 €

Les montants ci-dessus correspondent au montant maximal retenu pour le calcul du PTZ, le coût total de l'acquisition pouvant être supérieur.

Conditions d'attribution du PTZ

- Achat d'un logement neuf en vue d'en faire sa résidence principale.
- Il ne faut pas avoir été propriétaire depuis au moins 2 ans.
- L'attribution du prêt est aussi soumise à des conditions de ressources.
- Le PTZ doit être adossé à un emprunt immobilier d'un montant supérieur.

Les conditions de ressources en 2020

Foyer	Zone Abis et A	Zone B1	Zone B2	Zone C
1	37 000 €	30 000 €	27 000 €	24 000 €
2	51 800 €	42 000 €	37 800 €	33 600 €
3	62 900 €	51 000 €	45 900 €	40 800 €
4	74 000 €	60 000 €	54 000 €	48 000 €
5	85 100 €	69 000 €	62 100 €	55 200 €
6	96 200 €	78 000 €	70 200 €	62 400 €
7	107 300 €	87 000 €	78 300 €	69 600 €
8 et +	118 400 €	96 000 €	86 400 €	76 800 €

Les montants ci-dessus correspondent aux plafonds de ressources applicables.

Durée de remboursement du PTZ

- La durée de remboursement est comprise entre 20 et 25 ans.
- Le PTZ prévoit une possibilité de remboursement différé. Cette possibilité s'applique à tous mais la durée du différé (5,10 ou 15 ans) varie en fonction de sa tranche de remboursement.
Nb : Pour déterminer la tranche de remboursement, il convient de diviser les revenus retenus (revenu fiscal de référence ou coût de l'opération divisé par 9) par le coefficient familial.